

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance tenue le 7 mai 2012, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous:

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-076**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course annuelle du relais de la flamme* », qui se déroulera le 17 mai 2012, entre 10 h et 13 h, à partir du chalet du parc Maisonneuve, sur rue la Viau et sur le boulevard Rosemont, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-077**, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur la rue Viau et le boulevard Rosemont à l'occasion de l'événement « *Course annuelle du relais de la flamme* », qui se tiendra le 17 mai 2012, entre 10 h et 13 h, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-078**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Activités sportives de la Ligue Auchem* », qui aura lieu du 26 mai 2012 au 10 octobre 2012, les samedis et les dimanches, entre 17 h et 21 h, dans le parc Père-Marquette, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-079**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons non alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Activités sportives de la Ligue Auchem* », qui aura lieu du 26 mai 2012 au 10 octobre 2012, les samedis et les dimanches, entre 17 h et 21 h, dans le parc Père-Marquette, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-080**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Ouverture de la saison de baseball Saint-Esprit de Rosemont* », qui aura lieu dans le parc Beaubien le 26 mai 2012, entre 8 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-081**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Ouverture de la saison de baseball Saint-Esprit de Rosemont* », qui aura lieu dans le parc Beaubien le 26 mai 2012, entre 8 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-082**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Herbofête* », qui aura lieu dans le parc Molson le 27 mai 2012, entre 13 h et 17 h et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-083**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Fête de la famille* », qui aura lieu dans le parc du Pélican le 3 juin 2012, entre 9 h 30 et 16 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-084**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Pique-nique Grics* », qui aura lieu dans le parc de la Louisiane, le 8 juin 2012, entre 10 h et 14 h et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-085**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Journée mondiale contre la maltraitance faite aux personnes âgées* », qui aura lieu dans le parc Molson, le 16 ou le 17 juin 2012 si intempéries, entre 10 h 30 et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-086**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Fête familiale et nationale Joseph-Paré* », qui aura lieu dans le parc Joseph-Paré le 23 ou le 24 juin 2012 si intempéries, entre 12 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-087**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Tango argentin* », qui aura lieu dans le parc de la Petite-Italie les jeudis 28 juin, 5, 12, 19, 26 juillet, 2, 9, 16, 23, 30 août 2012, entre 19 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-088**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Tournoi de baseball Saint-Esprit de Rosemont* », qui se tiendra dans le parc du Pélican du 2 au 17 juillet 2012, entre 8 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-089**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, lors de l'événement « *Tournoi de baseball Saint-Esprit de Rosemont* », qui se tiendra dans le parc du Pélican du 2 au 17 juillet 2012, entre 8 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-090**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur entre 9 h et 22 h, dans le parc Père-Marquette, le 2 juillet 2012, le 9 juillet 2012 dans le parc Beaubien, et le 16 juillet 2012 dans le parc du Pélican, dans le cadre de l'événement « *Théâtre La Roulotte* », et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-091**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Les jeudis show* », qui aura lieu dans le parc Molson, les 5, 12, 19 et 26 juillet 2012, entre 16 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-092**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Spectacles musicaux* », qui aura lieu dans le parc Dante, les 6, 13 et 20 juillet 2012, entre 16 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-093**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Match des étoiles de l'association de baseball Rosemont* », qui aura lieu dans le parc Beaubien, le 7 juillet 2012, remis au 8 juillet 2012 si intempéries, entre 9 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-094**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public dans le parc Beaubien, dans le cadre de l'événement « *Match des étoiles de l'association de baseball Rosemont* », qui aura lieu le 7 juillet 2012, ou remis au 8 juillet 2012 si intempéries, entre 9 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-095**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Concert Philharmonique* », qui aura lieu dans le parc de la Petite-Italie, le 8 juillet 2012, entre 14 h et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-096**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Cinéma sous les étoiles* », qui aura lieu dans le parc Molson, les jeudis 2, 9, 16, 23 et 30 août 2012 entre 20 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-097**, permettant la vente d'articles promotionnels dans le cadre de l'événement « *Cinéma sous les étoiles* », qui se tiendra dans le parc Molson les jeudis 2, 9, 16, 23 et 30 août 2012 entre 20 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-098**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Festival Jeunesse Envolee* », qui se tiendra dans le parc Molson, les 14 et 15 septembre 2012, entre 11 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-099**, permettant la vente d'articles promotionnels et des boissons non alcooliques à l'occasion de l'événement « *Festival Jeunesse Envolee* », qui se tiendra dans le parc Molson, les 14 et 15 septembre 2012, entre 11 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-100**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le cadre de l'événement « *Remise de trophées de l'association de baseball Rosemont* », qui se tiendra dans le parc Léo-Provancher, le 15 septembre 2012, entre 8 h 30 et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-101**, permettant la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Remise de trophées de l'association de baseball Rosemont* », qui se tiendra dans le parc Léo-Provancher, le 15 septembre 2012, entre 8 h 30 et 16 h et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-102**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Écosphère* », qui se tiendra dans le parc Jean-Duceppe, le 19 mai 2012, de 19 h à 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-104**, interdisant la circulation des véhicules routiers sur la Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud), bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les vendredis, samedis et dimanches, de 11 h à 17 h, du 8 juin au 7 octobre 2012 inclusivement, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de, 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 15 mai 2012

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut